

Personnellement, j'estime que le président de la commission de conciliation a choisi ce chiffre parce qu'il se situait à mi-chemin entre les deux autres, mais il n'a pas fourni un effort comparable à celui du professeur Weldon. Lorsque l'on compare la différence dans l'épaisseur des deux rapports, on se rend facilement compte que le professeur Weldon a consacré plus de temps et d'efforts que quiconque siégeant à cette commission.

En terminant, j'aimerais inviter le député à ne pas desservir les intérêts plus généraux du public en légiférant des conditions salariales injustes et inéquitables pour les employés des chemins de fer que nous renvoyons au travail.

M. le vice-président: A l'ordre. Les membres du comité ont entendu l'amendement proposé par le député de Regina-Lake Centre.

● (2210)

M. Munro (Hamilton-Est): Monsieur le président, nous passons à l'amendement du député de Regina-Lake Centre. Il fait état de Weldon à 10.8 p. 100, je crois. Pour la durée de la deuxième année, il incline pour Weldon, soit entre 10 p. 100 et 11 p. 100. De la part du parti conservateur, nous nous attendons à une proposition de 34 cents pour les sédentaires au cours de la première année, ce qui, traduit en points de pourcentage, est d'environ 9.6. C'est ce qui ressort de leur raisonnement; le député de Regina-Lake Centre a aussi établi la base de son raisonnement. Avant que la nuit se termine, je suppose que le Crédit social exposera ses vues quant à la question des salaires. Voilà, en bref, où nous en sommes. Nous nous livrons à une enchère pendant que dure la grève. Chacun des partis exposera ses divergences quant à ce qu'il estime juste.

Le député m'a demandé ce que je croyais être juste et équitable. Il n'appartient ni au gouvernement ni à moi-même de le déterminer dans les circonstances.

Des voix: Bravo!

M. Munro (Hamilton-Est): Il est sûr que ce que nous avons à décider, c'est que comme nous siégeons présentement, nous est-il possible d'arrêter une formule, la meilleure que nous puissions imaginer, pour garantir un résultat juste et équitable pour les salaires et tous les autres droits. Le député de Regina-Lake Centre m'a demandé si je considérais la formule Weldon—je crois qu'il s'exprimait ainsi—à 10.8 p. 100 comme une détermination juste et équitable, et je devrais peut-être lui répondre en disant que je ne le sais pas. Peut-être que pour d'autres, pour le président, pour les sociétés et pour les autres qui ont assisté à toutes les audiences auxquelles je n'ai pas participé, c'est trop bas. Je pourrais également ajouter que c'est peut-être trop élevé. Toutefois, nous ne sommes pas ici pour en décider. Nous sommes réunis pour arrêter la formule la plus juste et la plus équitable qui nous permettra de garantir que les travailleurs sédentaires, les travailleurs d'atelier et le personnel de train peuvent obtenir après une détermination finale, sans doute par un arbitre, une convention complète sous l'aspect des salaires et des autres avantages qui relèveront de la compétence de l'arbitre en question.

Il y a la question de sécurité d'emploi. Nous avons parlé des pensions. Je ferai des recommandations plus tard ce soir sous forme d'amendements en vue de garantir des améliorations dans ces domaines particuliers par l'intermédiaire d'un renvoi spécial à l'arbitre l'informant que le Parlement lui demande d'examiner la question. Il y a

Exploitation des chemins de fer—Loi

d'autres moyens de le faire. Nous pourrions inclure dans le projet de loi une disposition spéciale signalant à l'arbitre certains domaines qui intéressent les parlementaires.

Les sédentaires s'inquiètent de l'écart à combler. Ils prétendent que leur taux de base est trop bas et que les pourcentages ne les avantagent pas. Ils ont peut-être raison. Toutefois, la Chambre n'est pas chargée de régler la question. On peut demander à l'arbitre d'examiner des questions de ce genre et de statuer. Dans l'intervalle, nous avons le rapport du président qui peut servir de fondement dans chaque cas. Si nous les rétribuons, maintenant, les travailleurs recevront un montant rétroactif en vertu de cette recommandation. Ils le toucheront, tandis que l'arbitre est à l'œuvre.

Néanmoins, les autres questions, comme de savoir si les taux de base sont trop bas, si les rapports entre les employés sédentaires et ceux des autres catégories sont correctement établis ou non et si les niveaux entre les sédentaires et les autres catégories de travailleurs des chemins de fer correspondent aux autres classifications analogues dans le secteur privé sont autant d'aspects que nous, parlementaires, ne sommes sûrement pas en mesure de déterminer. En recourant à l'arbitre nous pouvons faire en sorte qu'on en tienne compte.

Je disais hier, lors de la présentation du bill, que le coût de la vie depuis la date du rapport de conciliation est la première chose dont l'arbitre devrait tenir compte, cela va de soi il me semble. Alors pourquoi négocier à ce sujet à la Chambre? Nous en sommes actuellement à l'étape des enchères, 34c. et 38c. et nous n'avons pas encore examiné la proposition du Crédit social. Pourquoi ne pas laisser l'arbitre en décider?

Je me demande si on a songé aux répercussions possibles des conflits industriels relevant du Parlement et à celles des conflits industriels de la compétence du gouvernement fédéral. Si la procédure concernant le bill devait être modifiée d'ici à ce que la surenchère se termine ce soir, j'essaierais de convaincre tous ceux qui croient en l'efficacité de la négociation collective que la méthode prévue dans la mesure à l'étude est le meilleur moyen de défense contre les tenants de l'arbitrage obligatoire. Je vais vous dire pourquoi.

Si nous nous mettons à négocier à la Chambre et à donner notre avis de façon subjective au lieu de nous en remettre à cette méthode, les travailleurs se diront peut-être qu'ils y gagneraient en s'en remettant aux parlementaires. Pourquoi recourraient-ils à la conciliation pour aboutir au rapport du président de la commission de conciliation, sur lequel se fonde souvent le règlement du conflit? Les parties du différend diront peut-être que le Parlement est prêt à entrer en scène et à présenter des propositions. Je pense que de cette façon nous ajouterions un autre jalon à tout ce processus.

Les parties en cause peuvent dire: Passons par la négociation, la médiation et la conciliation, puis présentons-nous au Parlement. Ceux qui préconisent ici le système d'enchères pourraient, à l'avenir, être assez justes et honnêtes pour accepter certaines responsabilités si la situation actuelle devait entraîner d'autres conflits ouvriers qui seront soumis au Parlement alors qu'ils pourraient être réglés à l'extérieur.